

# OUI AUX PLAGES VIERGES, NON AU BETON

Le béton sur les plages, ça suffit !

En publant, à grand renfort de publicité une directive signée par six ministres, dont le premier, le gouvernement a voulu montrer qu'il entendait donner un sérieux coup de frein à l'urbanisation anarchique de nos côtes.

Aucune construction ne sera plus autorisée à moins de 100 mètres du rivage. Il faudra bâti loin des zones naturelles et agricoles. Et la guerre est déclarée aux plages privées, aux plans d'occupation des sols qui ne seraient pas conformes à cette directive.

Celle-ci est applicable sur l'ensemble du territoire français. Partout sauf en Aquitaine... et en Languedoc-Roussillon où les missions d'aménagement poursuivront leur action.

Voilà qui limite sérieusement la portée de ce texte. Ce qui a fait dire à un journaliste du Monde : "L'Etat réglemente pour tout le monde sauf pour lui-même".

Plus que jamais la vigilance des associations de défense locales et l'action du Conservatoire de l'espace littoral et

des rivages lacustres doivent s'intensifier dans notre région. Le Conservatoire se bat depuis plusieurs années pour défendre les plages, les dunes, les étangs, les marais directement menacés par des projets immobiliers. Et la plupart du temps il lui faut agir vite.

Avec l'appui de six conseils de rivage il a ainsi sauvé, en les achetant, plus de 6 000 hectares de terres. Dans l'Hérault il a récemment l'acquisition du Lido des Arques (la rédaction de l'acte est en cours) et le Petit Travers sur la commune de Carnon. De nombreuses offres de négociations ont été faites au Conservatoire pour les communes de Vendres et Vias.

Enfin, à sa dernière réunion à Juan-les-Pins en juin dernier de conseil de rivage de la Méditerranée s'est prononcé pour l'achat de terrains à Latres (Bords de l'étang de Maïjean : 363 hectares, domaine de St-Pierre : 70 hectares, bois de Maulin : 59 hectares). Le conseil a également souhaité acquérir les bords de l'étang de l'Or sur la commune de Cendillargues ; soit 85 hectares et le site archéologique

gique de Camp Redon (2 hectares) à Lansargues. Il a enfin décidé de demander au Conservatoire l'acquisition du Petit Bagnas (400 hectares) et du Grand Bagnas (300 hectares) sur la commune d'Aigues.

Dans l'intérêt du tourisme le Conseil de rivage de la Méditerranée n'entend pas en rester là. Il compte non seulement mener à bien les opérations qu'il a entreprises mais il veut protéger tout ce qui reste de terres vierges sur le littoral. Et acheter toute la côte disponible de notre région.

Car on a assez construit. Ce n'est pas en bâtant n'importe quoi qu'il importe où qu'on jouera mieux pour celle la carte du tourisme.

L'exemple de l'Espagne, où des centaines de kilomètres de côtes sont à jamais défigurées doit nous inciter à la prudence. De plus en plus les touristes recherchent, et c'est bien normal, des sites vierges. Lassés par onze mois de vie en habitat concentré, ils veulent se dépasser. Retrouver la nature. Comment imaginer qu'ils acceptent longtemps encore de s'entasser dans des îles ressemblant comme des souris (sous leurs masques de

lieux de loisirs) à celles qu'ils veulent fuir.

Alors, si on ne veut pas voir, d'ici la fin de ce siècle, les touristes se faire de plus en plus rares dans notre région, à nous de savoir les retenir. Et ce n'est pas avec du béton qu'on y parviendra.

Défendre un patrimoine exceptionnel

La pêche, les oiseaux, la "bouvine", les sites archéologiques, les plages, tout cela fait partie du patrimoine régional que le conseil de rivage n'entend pas voir disparaître.

C'est pour cela qu'il a l'intention d'acheter le maximum d'étangs, de marais. Comme ceux du Grand et du Petit Bagnas, qui n'en déplaît à certains, constituent (et ce sont des spécialistes qui le disent) d'exceptionnelles réserves biologiques d'espèces en voie de raréfaction.

C'est pour cela que le conseil de rivage veut acquérir le site de Camp Redon à Lansargues, terrain archéologique de grande richesse. Il serait fort dommage que ces terres soient livrées à des promoteurs. Ils interdiraient à jamais l'accès à ces témoignages du passé, de notre passé.

C'est pour cela que le conseil de rivage achète des terrains que les communes pourront laisser aux maraîchers, une réunion se tiendra à la mairie de Montpellier, le Mardi 18 septembre que nous avons convoquée en liaison avec Claude SAUMADE, Président des maraîchers de l'Hérault, Pierre SARGUET, Président de la Fédération taurine et Gérard SAUMADE, Président du Conseil Général, plus tous les maires de Frontignan à Mersillargues.

Eviter de nouveaux projets Malgré la directive gouvernementale, tout danger n'est pas écarté. On pense en particulier à celui qui menace les plages et dunes situées entre Carnon et la Môle du Couchat. On sait, comme nous l'avons dit plus haut, que le Conseil de rivage a sauvé celles du Petit Travers.

Il reste, sur la commune de la Grande Motte, une longue bande de rivage qui doit être préserver. Cette zone a en effet été classée zone constructible par le Plan d'Occupation des Solos de la commune. le con-

seil de rivage espère que cette décision sera révisée et qu'il pourra, par un accord avisé avec le maire, entrer en possession de la bande littorale.

Même si le conseil de rivage n'entend pas plusieurs dizaines d'années cette merveilleuse plage de sable fin entre Carnon et la Grande Motte. Pour le plus grand plaisir des Montpelliens et des touristes.

Le chômage qui a bon dos

On a récemment accusé le conseil de rivage de participer, en voulant bloquer, ou limiter, les programmes immobiliers à l'accentuation de la crise économique en Languedoc-Roussillon.

On a clairement laissé entendre qu'il priverait d'emplois plusieurs centaines de travailleurs du bâtiment. Ce fut notamment le cas dans un article paru dans la presse régionale au sujet de la construction éventuelle d'une station touristique à l'embouchure de l'Aude.

Le directeur de la Société d'économie mixte d'équipement du Biterrois et son directeur (SEBIB) ne marchait pas ses mots. "Chaque année disait-il 300 millions sont investis au profit des entreprises de constructions de la région à la Station du Cap d'Aigues. Or, dans 3 ou 4 ans cette source va se tarir. C'est ce qui a poussé le SEBIB à chercher un nouveau débouché et à relancer le projet d'une station à l'embouchure de l'Aude... Ce qu'il faut conclure, c'est tirer la sonnette d'alarme et éviter le déclassement pur et simple de cette zone."

Autrement dit, en voulant sauvegarder le littoral, le conseil de rivage réduirait au chômage plusieurs centaines d'ouvriers et accuserait à la faille des entreprises régionales. Et si on retournait la question ? Si on demandait à ces gens-là ce qu'il se passerait lorsque toute la côte sera construite. Car c'est bien le résultat auquel on parviendrait inévitablement si on suit leur raisonnement. Et bien on aura

## Le conseil de rivage de Méditerranée

Le Conservatoire du littoral est un organisme national présidé par le maire de Dijon Robert Poujade. Il statue sur les propositions de six conseils de rivage, dont celui de la Méditerranée qui est composé comme suit :

Président : Georges FRECHE, Conseiller régional, Maire de Montpellier  
Membres : MM MERLI, Conseiller régional, Maire d'Antibes BALMIGERE, Conseiller régional, Maire de Béziers LUCE, Conseiller Général, Maire de Mauguio-Camargue FERRAN, Conseiller général de l'Aude PAUL, Conseiller régional des Bouches-du-Rhône CONTE, Conseiller régional de Provence-Côte d'Azur BOSIO, Conseiller général des Alpes-Maritimes

(Participent également aux travaux du Conseil de rivage les préfets du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou leurs représentants, l'Inspection des sites, les Directions départementales de l'Équipement, la mission interministérielle du Languedoc-Roussillon etc.).

les mêmes problèmes d'emploi que maintenant. Avec en prime un littoral défiguré à jamais.

Mêmes attaques de la part du maire d'Aigues lorsque celui a apporté que le conseil de rivage avait l'intention d'acquérir l'étang du Grand Bagnas et le marais du Petit Bagnas. C'est sur ce dernier site qu'il a été prévu de construire "Vermeiland", Un "Dyresland" à la française qui, nous dit-on, représenterait un investissement de 300 millions, 200 emplois permanents et 1 500 saisonniers. Et on accuse le Conseil de rivage de vouloir faire capoter ce projet militaire. Cela n'a jamais été dans ses intentions. Il vaut simplement protéger un site qui constitue une réserve ornithologique d'une grande richesse.

Et il ne doit pas avoir tout à

faire tout puisque 4 300 signatures ont été recueillies sur la seule commune d'Aigues pour la sauvegarde du Petit Bagnas. Alors que Vermeiland se fasse soit, mais pas au Petit Bagnas.

Classer ne suffit pas : l'exemple des Arques. Le conseil de rivage est convaincu que seul l'achat des terrains permet une efficace protection des sites.

C'est notamment le cas aux Arques. On sait que le conseil a déjà acquis le lido. Et il voudrait faire de même avec le bois.

Le danger d'urbanisation disparaît alors totalement et la construction du pont pourrait être poursuivie. Jusqu'à ce jour le représentant du Ministère de l'environnement au Conservatoire du Littoral a

estimé que le classement de ce dernier est largement suffisant. C'est peut-être vrai pour les mois qui viennent, mais il faut savoir qu'un classement peut toujours être modifié ou supprimé par simple décret négocié ministériel. Et qui peut dire ce qui se passera dans les années futures.

C'est pourquoi, dans ce cas également le conseil de rivage entend poursuivre le but qu'il s'est fixé. A Juan-les-Pins, il a décidé de relancer la demande d'acquisition du Bois des Arques à la prochaine réunion du Conservatoire du Littoral pour une sauvegarde définitive de ce site prestigieux. La parole est au Ministère de l'Environnement.

G. FRECHE  
Président du Conseil de Rivage Méditerranée



Sauvegarder le petit Camargue



Jusqu'où ira-t-on ?